



LE PRÉFET COMMUNIQUE

Angers le 21 juin 2019

FORTES CHALEURS ATTENDUES - PRÉVENTION DE LA NOYADE

Les prévisions météorologiques pour les prochains jours annoncent des températures élevées, jusqu'à 32°. La tentation de baignade en ce premier week-end de l'été va être grande.

Début juillet 2018, en un seul week-end, trois jeunes gens et une enfant s'étaient noyés en Loire et dans une baignade non ouverte au public. **Ces drames sont liés à une méconnaissance des risques et à l'imprudence et auraient pu être évités si les interdictions avaient été respectées.**

Je rappelle que **la baignade en Loire est strictement interdite**. Les plages attirantes sur des eaux d'apparence calme donnent accès à un fleuve dangereux, même pour des nageurs aguerris, par ses sables mouvants, ses trous d'eau, ses tourbillons et son fort courant.

Les anciennes carrières à ciel ouvert constituent des sites également très attirants mais particulièrement dangereux du fait de leur profondeur, de la température de l'eau et des phénomènes de siphon. Ils sont régulièrement le théâtre de noyades.

Il existe en saison en Maine-et-Loire 19 sites de baignade surveillés (sauf celui de Rochefort sur Loire) et gratuits (à l'exception de celui de Brissac). Dès qu'ils sont officiellement ouverts au public, la baignade y est sécurisée par la présence de surveillants de baignade agréés et la qualité de l'eau régulièrement contrôlée par l'Agence Régionale de Santé.



Renseignez-vous sur les baignades ouvertes : <https://www.anjou-tourisme.com/fr/voir-faire/activites/baignade>

Ne prenez aucun risque, pour vous et pour les enfants dont vous avez la responsabilité : baignez-vous uniquement dans des lieux autorisés, adaptés aux capacités de nage de chacun, en prenant toutes les précautions utiles face au risque d'hydrocution.

René BIDAL



Service départemental de la communication interministérielle
02 41 81 81 36 / 02 41 81 80 25 / 06 12 78 11 06
pref-communication@maine-et-loire.gouv.fr

  @prefet49 - www.maine-et-loire.gouv.fr